

Bourse de maîtrise (automne 2020)

Pour projets portant sur l'étude des jeux de hasard et d'argent (JHA) en ligne, les habitudes des joueurs et le lien entre les JHA et les nouvelles technologies mobiles

Objectifs

Les bourses offertes par l'*Équipe de recherche Habitudes de vie Et Recherches MultidisciplinairES (HERMES)* ont pour objectifs de soutenir et d'encourager les étudiants dont les projets de recherche explorent la nature, la structure et la fonction des jeux en ligne, incluant les jeux traditionnels (JHA, jeux vidéo) et les nouveaux jeux hybrides; les habitudes de jeu en ligne, de la participation ludique au jeu problématique et excessif, et leurs déterminants et conséquences; et les jeux en ligne en lien avec les nouvelles technologies mobiles et l'appropriation de l'espace.

Description des bourses

L'équipe HERMES offre quatre types de bourses afin de soutenir les étudiants de maîtrise ayant des projets qui s'inscrivent dans la programmation de recherche de l'équipe et qui sont en lien avec ses axes de recherche :

- **Bourse de soutien au projet de recherche**
Cette bourse vise à soutenir les étudiants dans les différentes étapes de leur projet de recherche, de la revue de littérature, en passant par la collecte et l'analyse de données, à la rédaction du projet ou du mémoire de maîtrise.
Montant accordé : **2 000\$**
- **Bourse de soutien à la rédaction d'un article scientifique**
Cette bourse vise à soutenir les étudiants dans les différentes étapes de rédaction et de publication d'un article scientifique.
Montant accordé : **2 000\$**
- **Bourse de soutien à la présentation des travaux de maîtrise lors de congrès scientifique**
Cette bourse vise à soutenir les étudiants dans la présentation de leurs travaux lors d'un congrès scientifique.
Montant accordé : Maximum de **700\$**
- **Bourse de soutien à la formation**
Cette bourse vise à soutenir les étudiants qui souhaitent développer ou mettre à jour leurs compétences et connaissances en recherche ou sur des thématiques reliées aux travaux de l'équipe par la participation à des ateliers et/ou formations.
Montant accordé : Maximum de **700\$**

Pour plus d'informations concernant les orientations de recherche de l'équipe HERMES, veuillez-vous référer au site web de l'équipe : <https://www.concordia.ca/fr/recherche/chairejeu/equipes/hermes/a-propos.html>

Conditions d'admissibilité

Les bourses de maîtrise s'adressent aux personnes qui poursuivent un programme de 2e cycle universitaire supervisé(e)s ou co-supervisé(e)s par un chercheur de l'équipe HERMES.

Le candidat(e) doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité suivantes à la date limite du concours.

- Être inscrit(e) à la maîtrise à temps plein;
- Avoir terminé au moins deux trimestres d'un programme de maîtrise lors du dépôt de la candidature;
- Le sujet du projet de recherche, de l'article scientifique ou de la présentation proposée doit être en lien avec les axes de recherche de l'équipe HERMES ;
- *Bourse de soutien au projet de recherche* : Présenter un projet ayant été préalablement approuvé par le comité d'éthique de la recherche de son établissement d'enseignement ou fournir une lettre de son superviseur indiquant que le projet est débuté;
- *Bourse de soutien à la rédaction d'un article scientifique* : Être le premier auteur de l'article scientifique soumis pour la bourse de soutien à la rédaction;
- Le candidat doit présenter un dossier complet.

Il est à noter que :

- Ces bourses peuvent être combinées à toute autre bourse en provenance d'organismes subventionnaires externes.
- Un candidat(e) **peut** soumettre simultanément une demande pour plusieurs types de bourses pour un même concours, mais, par souci d'équité entre les étudiants, une seule application sera soutenue par concours.
- Un candidat(e) **ne peut** bénéficier que d'une seule bourse par type de bourse à vie.

Constitution du dossier

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

1. Formulaire de demande;
2. Une lettre de présentation où le candidat(e) justifie la demande et présente ses intérêts en recherche (maximum 500 mots). Cette lettre doit :
 - mettre en évidence comment le projet s'inscrit dans la programmation de l'équipe HERMES et la pertinence de celui-ci pour l'équipe;
 - préciser où se situe le candidat(e) dans le déroulement de ses études de maîtrise (nombre de trimestres de scolarité et de rédaction, étapes franchies).
3. Une description du projet de recherche incluant l'objet d'étude, les objectifs, la problématique, la méthodologie et les résultats s'il y a lieu. Le résumé du projet devrait mettre en évidence le lien entre le projet et la programmation de recherche de l'équipe HERMES (maximum 1 page);
4. Une brève description (environ 250 mots) de l'utilisation planifiée de la bourse. Pour les bourses de recherche et de rédaction d'article, identifiez les étapes qui seront soutenues par la bourse et fournissez un calendrier de travail pour la réalisation de ces étapes (ex. recrutement, analyses, rédaction, traduction, etc.). Il n'est pas nécessaire d'associer un montant à chacune des étapes. Pour la bourse de conférence, précisez comment la bourse soutiendra votre participation à un événement. Pour la bourse de formation, expliquez comment la participation à la formation soutiendra la réalisation de votre projet de recherche;
5. Preuve d'approbation du projet par un comité d'éthique de la recherche ou une lettre du superviseur indiquant que le projet a débuté lorsqu'applicable;
6. Curriculum vitae;
7. Relevés de notes officiels;

Dépôt de la demande

Le dossier complet doit être transmis en **un seul document PDF** respectant l'ordre de présentation des documents à madame Florence Landry, coordinatrice de l'équipe de recherche HERMES par courriel (hermes@concordia.ca) au plus tard le 20 novembre 2020.

Attribution des bourses

Évaluation de la demande

En raison des fonds limités et de la popularité des bourses, toutes les demandes qui satisfont aux conditions établies ne pourront être approuvées. Les demandes seront traitées selon les principes d'excellence du projet présenté au regard des objectifs de l'équipe HERMES, d'équité entre les étudiants, d'excellence du dossier académique et de qualité du dossier.

Annonce des résultats

Le résultat du concours sera annoncé en début décembre 2020 par voie électronique. Les récipiendaires seront invités à venir présenter à l'équipe HERMES leur projet, article, présentation ou connaissance acquise lors de la formation. La présentation par le récipiendaire devra être effectuée dans l'année suivant l'attribution de la bourse.

Modalités de versement

La bourse de soutien au projet de recherche sera versée en deux versements de 1 000\$ chacun. Un premier versement sera effectué à la suite de l'attribution de la bourse et un deuxième sera effectué lors de la réception d'un rapport de progrès présentant les étapes achevées (en lien avec le calendrier préalablement établi par le candidat) grâce à la bourse. Le rapport devra être soumis au plus tard 12 mois après l'attribution de la bourse.

La bourse de soutien à la rédaction d'un article scientifique sera versée en deux versements de 1 000\$ chacun. Un premier versement sera effectué à la suite de l'attribution de la bourse et un deuxième sera effectué soit lors de la réception d'un rapport de progrès présentant les étapes achevées (en lien avec le calendrier préalablement établi par le candidat) grâce à la bourse ou lors de la réception de la preuve de soumission de l'article. La réception des documents devra se faire au plus tard 12 mois après l'attribution de la bourse.

Les bourses de soutien pour la présentation des travaux de maîtrise lors de congrès et la participation à une formation seront versées en un versement d'un maximum de 700\$ après la participation à l'événement. Les dépenses couvertes par la bourse incluent les frais d'inscription, de transport (avion, train, etc.), d'hébergement, d'impression d'une affiche et Per diem (selon les taux horaires du National Joint Council) lorsqu'applicables.

Afin d'être remboursés, les récipiendaires devront soumettre une preuve de présence et de participation au congrès scientifique ou à la formation et une copie originale des factures pour lesquelles le récipiendaire souhaite recevoir un remboursement. L'ensemble de ces documents devront être envoyés au plus tard 30 jours après la tenue de l'événement à madame Florence Landry, coordinatrice de l'équipe de recherche HERMES par courriel (hermes@concordia.ca).

Prière de noter : le récipiendaire est tenu d'aviser l'équipe HERMES advenant le cas où il ou elle ne peut se présenter au congrès scientifique ou à la formation mentionnée dans sa demande initiale ou encore s'il ou elle désire changer le congrès ou la formation auquel il ou elle participera.